

Le charbon de bois au Parc National du Diawling (Mauritanie) : impacts sur le milieu de la coupe (autorisée) des arbres dans une aire protégée

Mallé DIAGANA, Conseiller Technique et Scientifique, Union Mondiale pour la Nature (UICN) / Parc National du Diawling (PND), Nouakchott (Mauritanie)

Introduction

La Mauritanie est confrontée depuis plusieurs décennies à une grave crise environnementale marquée surtout par la désertification qui, chaque jour, gagne du terrain. Les autorités nationales ont initié plusieurs programmes et projets afin de juguler les méfaits de cette crise écologique.

Situé au Bas delta du fleuve Sénégal, le Parc National du Diawling a été touché par ces programmes, notamment dans les secteurs dunaires de Ziré et de Birette avec la plantation de plusieurs milliers de pieds de *Prosopis juliflora*.

Aujourd’hui, après plusieurs années, il importe de se pencher sur les effets de l’introduction de cette espèce, dont la répartition a largement dépassé les sites ciblés. Devenu envahissant, les gestionnaires du Parc et les autorités administratives cherchent des solutions permettant de limiter sa progression.

I. Présentation du Parc National du Diawling

Le Parc National du Diawling (PND) en Mauritanie, est un établissement public à caractère administratif, créé le 14 janvier 1991. Placé sous la tutelle du Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l’Environnement et du Développement Durable, il se situe à environ 220 km au sud de Nouakchott dans le Bas Delta du Fleuve Sénégal en rive droite (Cf. fig.1). S’étendant sur 16.000 ha, il constitue avec sa zone périphérique (vaste de 54000 ha) une unité écologique homogène qui a souffert des effets négatifs de la construction du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal en amont de Saint-Louis du Sénégal.

Le PND se trouve dans un domaine sahélien, avec des moyennes annuelles de précipitations pluvieuses ne dépassant pas les 450 mm. L’essentiel des pluies intervient en hivernage, de juillet à septembre. Les températures sont, quant à elles, marquées par deux rythmes saisonniers : une saison chaude intervenant d’avril à septembre avec des températures maximales pouvant dépasser 40°C et une saison « fraîche » pour le reste de l’année (températures moyennes : 25°C).

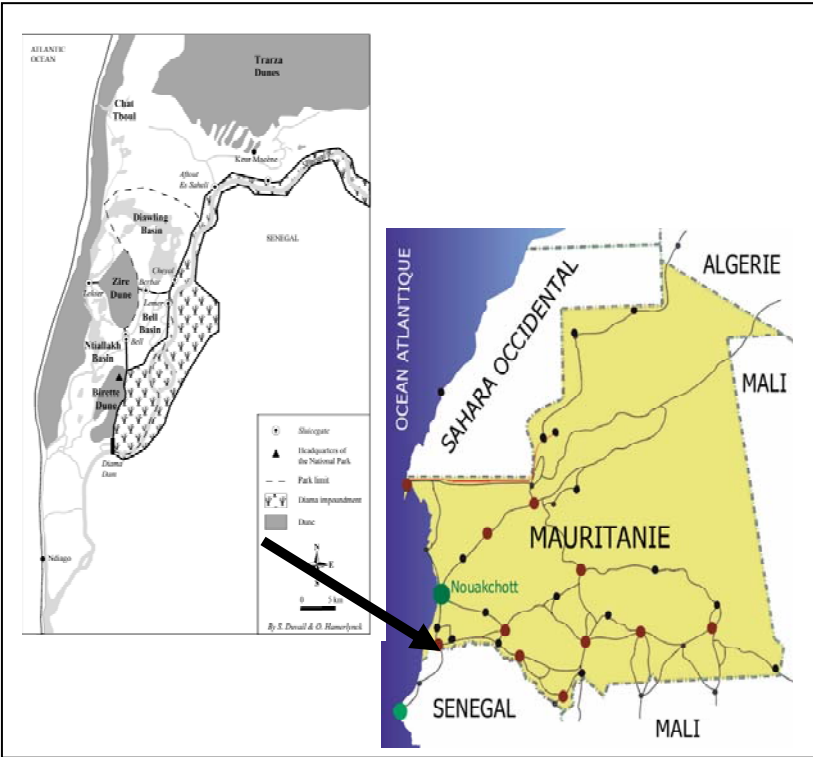


Fig.1 : Localisation du Parc National du Diawling en Mauritanie

1.1. Objectifs et contexte de création

Les zones humides du bas delta du fleuve Sénégal, (plaines et bassins, inondés puis progressivement asséchés par le retrait des eaux de crues), étaient reconnues comme parmi les plus spectaculaires et les plus riches de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au début des années 60. Or, ces milieux se sont considérablement modifiés depuis les années 70 sous l'effet conjugué des aléas climatiques (sécheresses) et de la pression anthropique. La pression hydrostatique de la retenue du barrage de Diama (en aval) a fait remonter en surface la nappe salée, causant de sérieux dommages tant sur la flore que sur la faune. Les populations se sont retrouvées depuis en situation de crise, assistant impuissantes à la disparition de leurs activités socioéconomiques.

Pour remédier à cette crise environnementale et socioéconomique, le Gouvernement mauritanien a décidé d'ériger, en 1991, 16 000 ha de ces anciennes terres d'inondation en parc national, dénommé « Parc National du Diawling (PND) » par décret de création n°91 - 005 du 14 janvier 1991.

1.2. Principales missions

La décision de créer le Parc National du Diawling a été prise le gouvernement suite à des travaux d'expertise technique qui ont mis en évidence la dégradation continue des écosystèmes du bas delta suite à la mise en service du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal : salinisation élevée, forte perturbation du régime du chevelu hydrographique secondaire, perte de biodiversité et perturbations socioéconomiques. Il fallait trouver des solutions à ces problèmes afin de restaurer les écosystèmes et permettre aux populations locales de pratiquer leurs activités traditionnelles (pêche, agriculture, cueillette,...) et éviter ainsi un exode rural massif des hommes et des jeunes des localités du bas delta mauritanien vers les centres urbains du pays, voire vers l'étranger. Son décret de création lui assigne trois objectifs fondamentaux :

- La restauration, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles d'un échantillon de l'écosystème du bas delta ;
- Le développement harmonieux et permanent des activités traditionnelles et nouvelles des populations locales ;
- La coordination des activités piscicoles et pastorales menées sur son territoire.

En outre, le Parc accorde une importance capitale à la recherche scientifique afin de mieux orienter les actions de restauration et de gestion. C'est ainsi qu'un partenariat existe entre le PND et plusieurs institutions de recherches : universités (Nouakchott, en particulier), l'institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), etc.

2. La lutte contre la désertification

Pour faire face à la désertification galopante et inquiétante, les programmes de reboisements que le gouvernement mauritanien a mis en place a touché toutes les régions du pays. L'objectif visé par ces programmes était axé sur plusieurs axes qui s'articulent autour des points suivants :

- les villages et agglomérations
- les oasis
- les zones agricoles et pastorales
- les voies de communications
- la restauration des sols dégradés



Photo 1 : dégagement des infrastructures routières. Cliché : DPN.



Photo 2 : protection des pâturages. Cliché : DPN.

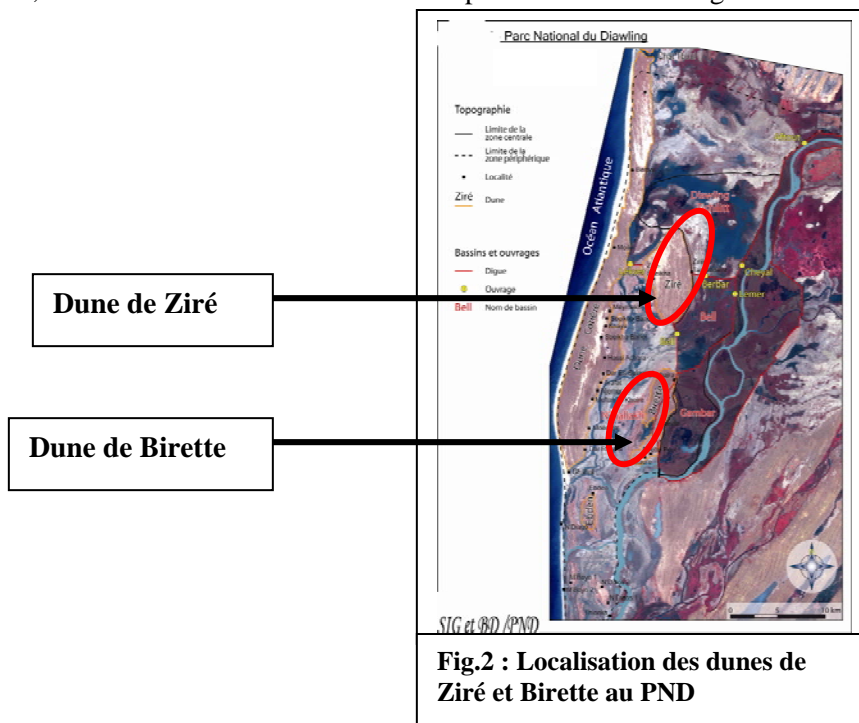
Plusieurs approches ont été menées en Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification : une approche directive puis une approche plus participative et décentralisée. Depuis des décennies, la politique mauritanienne en matière de lutte contre la désertification a connu une évolution notable, notamment en fonction des conditions climatiques et leurs impacts sur les milieux.

On pourrait subdiviser la période allant de 1960 à nos jours en trois étapes en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la désertification en Mauritanie. La première étape, allant de 1960 à la fin des années 70, la seconde concerne toute la décennie 80 et la dernière a commencé avec le début des années 90.

Des ceintures vertes ont été créées autour des principales agglomérations du pays, notamment Nouakchott, Kaédi,... pour freiner la progression du sable. Un Plan d'Action National pour l'Environnement a également été mis en place depuis 2006 et accorde une importance particulière à la lutte contre ce fléau.

3. La situation au Parc National du Diawling

Malgré sa position géographique dans le Bas delta, en zone sahélienne et dans la vallée fertile du fleuve Sénégal, le Parc National du Diawling n'est pas à l'abri de l'avancée des formations sableuses. Pour l'essentiel, ce sont les formations dunaires de Ziré et de Birette (fig.2) qui sont les plus affectées et qui, par conséquent, font l'objet de reboisement. La dune côtière, quant à elle, n'a pas fait l'objet de reboisement, car elle est naturellement stabilisée par une formation végétale assez abondante.



De façon générale, la problématique de la désertification touche moins le bas delta mauritanien que le reste des régions du pays, notamment le Nord. Mais les massifs dunaires qui y existent, méritaient à ce que l'on s'y intéresse de près. D'où les actions de fixation engagées par les autorités.

3.1 Le Choix du *Prosopis juliflora*

La fixation biologique des dunes a été une des solutions retenues par les autorités nationales pour les opérations de reboisements. Plusieurs espèces ont été utilisées ; mais celle qui semble avoir eu la faveur des techniciens de la Direction de la protection de la nature reste sans doute *Prosopis juliflora*. Le choix de cette espèce est dû à sa forte capacité de développement, mais aussi et surtout par sa faible dépendance des eaux de pluie. Son système racinaire bien développé puise dans les nappes profondes de plus de -30m. L'espèce est donc bien résistante aux conditions draconiennes des milieux secs.

Avec son introduction, la stabilisation des dunes mobile a été un succès assez spectaculaire même si des échecs ont été notés au niveau de certains sites. Très vite l'espèce a commencé à coloniser des zones non prévues pour le reboisement. Quelques années plus tard, elle a commencé à envahir les plaines et les bassins inondables, favorables à certaines activités socioéconomiques. Son expansion est surtout favorisée par les animaux (phacochères et petits ruminants domestiques en particulier) qui se nourrissent de ses gousses. La situation est d'autant plus sérieuse que le bas delta du fleuve Sénégal est une région à forte fréquentation pastorale.

3.2 La lutte contre le *Prosopis* : le choix de la carbonisation

Face à la prolifération du *Prosopis juliflora*, il était nécessaire de prendre des mesures afin de limiter ou, mieux, de freiner son expansion dans les bassins du Parc National du Diawling. Après concertation entre les différentes autorités concernées (PND, Protection de la nature, administration locale), l'autorisation d'exploiter cette espèce par les populations locales a été donnée. Celles-ci ont opté pour la carbonisation afin de fabriquer du charbon de bois, très recherché par les ménages en matière d'énergie. Cette opération rentre également dans l'optique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) que le gouvernement mauritanien a inscrit dans ses priorités. Il faut souligner qu'aucun site n'est attribué par les autorités du Parc ; laissant le terrain libre aux exploitants en fonction de leur convenance.



Fig. 4 : Tas de bois de *Prosopis juliflora* en attente de carbonisation. Cliché : DIAGANA, Aout 08



Fig. 5 : four de charbon au PND
Cliché : DIAGANA, Aout 08



Photo 6 : Mise en sac du charbon pour le marché.
Cliché : DIAGANA, août 08.

3.3 Impacts

La coupe massive du *Prosopis juliflora* entreprise dans le Parc National du Diawling depuis quelques années par les populations du bas delta mauritanien a engendré des effets sur les écosystèmes. Son introduction fut un envahissement des terres fertiles autrefois réservées à l'agriculture en particulier. Pour résoudre ce problème, la solution de la coupe n'a pas non plus eu les effets escomptés jusqu'à présent. Elle a au contraire engendré d'autres soucis qu'il faudra affronter dans les meilleurs délais.

Les faits suivants peuvent être soulignés :

- des coupes dans des secteurs où l'espèce doit être préservée afin de ne pas remobiliser les sables ;
- multiplication des sites de carbonisation du Parc, défigurant ainsi le milieu ;
- coupe non soignée ;
- manque de contrôle strict de la coupe : certains exploitants n'hésitent pas à exploiter d'autres espèces à haute valeur écologique ou économique, comme les acacias (qui donnent le meilleur charbon selon certains), le tamarix, dont l'exploitation est strictement interdite.

En outre, il faut noter que cette activité lucrative entraîne aujourd'hui un afflux massif de nouveaux exploitants venus d'autres régions du pays. Il n'est pas rare de rencontrer sur les sites de coupe des hommes venus d'ailleurs, attirés par la manne du *Prosopis* et du charbon de bois, augmentant la pression sur les ressources naturelles ; alors que seuls les habitants du bas delta mauritanien sont autorisés à pratiquer cette activité dans la région.

Les sites de carbonisation ne sont plus aujourd'hui limités à ceux autorisés par les autorités, mais les carbonisateurs n'hésitent plus à carboniser directement sur les dunes, aux abords des plaines ainsi que sur les bords des routes ; avec les risques que de tels débordements occasionnent.



Photo 7 : site de carbonisation
Cliché : DIAGANA, Août 08.

Conclusion et recommandations

L'introduction du *Prosopis juliflora* en Mauritanie a été dictée par la situation dramatique de la désertification que connaît le pays. Même si les résultats sont globalement « satisfaisants » sur certains sites, il n'en demeure pas moins que les conséquences écologiques néfastes se font déjà sentir. Au Parc National du Diawling une partie des dunes mobiles qui menaçaient les plaines inondables fertiles a été fixée. Mais son envahissement a posé des problèmes écologiques majeurs.

Aujourd'hui très répandue dans le PND et sa zone périphérique, la carbonisation constitue une source de revenus salubre pour les populations. On assiste ainsi à la valorisation économique d'une espèce envahissante, tout en essayant de sauvegarder des écosystèmes dont l'importance pour les populations locales et la biodiversité n'est plus à démontrer. Cependant, il reste encore à mettre en place une réglementation stricte, un encadrement technique et un bon suivi des coupes afin de limiter les impacts négatifs sur le milieu et noter également l'amélioration des conditions de vie des populations qui exercent cette activité bien lucrative.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BARRY M. H., 2003 : Formation sur les techniques et méthodes participatives de diagnostic de l'environnement. Peace Corps Mauritania, Rapport de synthèse, 29p
- BARRY, M.H., 2004 - Le Parc National du Diawling dans le processus de développement durable du bas delta mauritanien du fleuve Sénégal. Conflits d'usages et d'acteurs dans un contexte de changements environnementaux et socio-économiques. Mémoire de DEA, Université d'Angers (France). Département géographie. 199p.
- BDPA/SCETAGRI/ORSTOM/SECA/AFID/SERADE, 1994. - Étude des problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels dans le delta du fleuve Sénégal (5 Tomes). – OMVS/FAC, Tome 1, Phase I, Bilan et Diagnostic, 181p.
- DUVAIL, S., 2003 – Appui à la restructuration du Plan Directeur d'Aménagement du Parc National du Diawling et de sa zone périphérique. Rapport de mission. UICN-Mauritanie, 81p.
- GEPIS, 2000. - Vers une gestion durable des plaines d'inondation sahéliennes. - UICN/BRAO, 214p.
- HALLOPE A. –2004. – Impacts du Parc National du Diawling sur le Bas Delta mauritanien du fleuve Sénégal: Valeurs environnementales et socio-économiques d'une zone humide en milieu sahélien (Trarza, Mauritanie), Mémoire de Maîtrise de Géographie de l'Université d'Angers, 113p.
- MDRE, DPN 1991. Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification PMLCD/ UNSO
- Parc National du Diawling, 2004 : Rapport d'évaluation économique du Parc National du Diawling. Nouakchott, PND, UICN Mauritanie, 55p.